

Contexte national

La réforme territoriale, portée par l'Etat, entend transformer pour plusieurs décennies l'architecture territoriale du pays. Elle se décline en trois volets : l'affirmation des métropoles par la loi du 27 janvier 2014, le passage de 22 à 13 régions à l'horizon 2016 et la clarification des compétences entre régions, intercommunalités et départements par un projet de loi en cours de discussion, qui devrait mettre fin à la clause de compétence générale [1].

La métropole est une nouvelle catégorie de groupement de communes concernant les grandes aires urbaines de plus de 500 000 habitants, instaurée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM). La Métropole du Grand Paris (MGP), prévue par la loi MAPTAM, verra le jour le 1er janvier 2016. Constituée sous la forme d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre à statut particulier, elle se substituera aux 19 EPCI à fiscalité propre qui existent aujourd'hui dans le périmètre de la petite couronne. Une mission de préfiguration est créée par décret du 19 mai 2014. Cette mission, co-présidée par le préfet de région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et par le président du syndicat Paris-Métropole, se chargera de définir les conditions juridiques et budgétaires, ainsi que l'organisation administrative de la future MGP qui sera créée au 1er janvier 2016. La mission élabore un ensemble de rapports prévus par la loi à l'attention du Gouvernement et du futur exécutif de la Métropole.

La mission est une structure technique qui s'appuie pour son fonctionnement sur un groupement d'intérêt public (GIP) composé à parts égales de l'Etat et des collectivités territoriales. Cette mission est composée d'un collège d'élus franciliens et d'un collège de partenaires socio-économiques. La MGP, qui sera organisée en territoires, rassemblera, dès le 1er janvier 2016, la commune de Paris et les communes de la petite couronne (départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne), soit 124 communes. Au total, la MGP regroupera près de 7 millions de Franciliens, soit plus de la moitié des habitants de la région [2].

Entre 1982 et 2012, la France a gagné 9,7 millions d'habitants, dont 20 % dans l'aire urbaine de Paris et 30 % dans les treize grandes aires urbaines de province. En 2012, les treize plus grandes aires urbaines de province abritent 20 % de la population. Leur point commun est une croissance en périphérie ainsi que dans le centre de l'agglomération. Les cinq aires urbaines les plus dynamiques sont situées à l'ouest ou au sud-ouest du pays : Toulouse, Nantes, Rennes, Montpellier et Bordeaux. Dans beaucoup d'agglomérations, la population augmente globalement, alors que la ville-centre perd des habitants, souvent au profit de sa banlieue ou même de sa couronne périurbaine. C'est le cas de Clermont-Ferrand, Le Mans, Pau ou Limoges, mais aussi de Béziers, Tarbes, Périgueux ou La Rochelle. Dans certaines agglomérations, la ville-centre souffre des défauts inhérents à la « centralité » (coût ou inadéquation du logement, manque d'espace vert, engorgement de la circulation) sans toujours bénéficier des mêmes attraits que les grandes métropoles en termes d'emplois qualifiés, de pôle universitaire ou d'offre culturelle.

En 2013, selon l'enquête Emploi, la population active est estimée à 28,6 millions de personnes de 15 ans ou plus en France métropolitaine. Elle regroupe 25,8 millions d'actifs ayant un emploi et 2,8 millions de personnes au chômage. Le reste de la population âgée de 15 ans ou plus constitue la population inactive au sens du Bureau international du travail (BIT), c'est-à-dire les personnes ne travaillant pas et ne recherchant pas activement un emploi ou n'étant pas disponibles rapidement pour en occuper un. En 2013, on compte 107 000 personnes actives de plus qu'en 2012, en majorité des femmes. Depuis 2005, la progression du nombre de femmes actives est deux fois plus importante que celle du nombre d'hommes actifs. En 2013, dans l'Union européenne, le taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans reste stable (64,1%). La France se situe au niveau de la moyenne européenne, derrière les Pays-Bas, la Suède, l'Allemagne, le Danemark, l'Autriche et le Royaume-Uni dont les taux dépassent 70%.

Selon l'enquête Emploi, en 2013, 2,8 millions de personnes sont au chômage au sens du BIT en France métropolitaine. Après avoir progressivement reflué en 2010, puis début 2011, le chômage a très légèrement augmenté, puis il a retrouvé son niveau de fin 2012 et s'est stabilisé en fin d'année. En moyenne annuelle, le taux de chômage s'établit à 9,8% de la population active de 15 ans ou plus en 2013, contre 9,4% l'année précédente [4].

En 2012, le niveau de vie annuel moyen des individus s'établit à 23 270 euros. La moitié des individus a un niveau de vie inférieur à 1 645 euros par mois. Les revenus sont inégalement répartis : les 20 % des individus aux niveaux de vie les plus faibles détiennent 8,6 % de la masse des revenus par équivalent adulte, contre 39,2 % pour les 20 % des individus les plus aisés. Entre 2011 et 2012, le niveau de vie médian baisse de 1,0 % en euros constants. La situation se détériore pour tous les échelons de la distribution [3].

Un chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT) est une personne en âge de travailler (c'est-à-dire ayant 15 ans ou plus) qui n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine donnée, est disponible pour travailler dans les deux semaines et a entrepris des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent (ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois).

Les unités de consommation (UC) sont calculées de façon à tenir compte des économies d'échelle liées à la vie en commun. On compte 1 UC pour le premier adulte du ménage puis 0,5 UC pour les autres personnes âgées de 14 ans ou plus et enfin 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Repères bibliographiques et sources

1. La réforme territoriale en débats : quels impacts ? Perspectives sanitaires & sociales mai juin 2015 n°240
2. IAU Île-de-France, Abécédaire de la future Métropole du Grand Paris carnet 1 : Etat des lieux thématique septembre 2014
3. F. Martial, I. Naudy-Fesquet, P. Roos, J. Tronyo, Tableaux de l'économie française. Edition 2015. INSEE 272p.

Faits marquants en Seine-Saint-Denis

- > Le département est fortement urbanisé avec une densité de population de 6 477 habitants au kilomètre carré (21 347 à Paris, 9 006 dans les Hauts-de-Seine, 5 443 dans le Val-de-Marne, 987 en Île-de-France et 116 en France métropolitaine).
- > Il y a une faible proportion de cadres résidant dans le département en comparaison des autres départements franciliens.
- > 13% de la population active est au chômage en 2014 (8,8% en Île-de-France et 9,9% en France métropolitaine).
- > Les habitants de Seine-Saint-Denis sont parmi les moins aisés de France et la proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté y est élevée.

Le département de Seine-Saint-Denis recense 1,5 million d'habitants sur une superficie de 236 km². Sa densité de population (6 477 habitants au km²) est largement supérieure à la moyenne régionale (987 habitants au km²) et plus encore à la moyenne nationale (116 habitants au km²). Le département, bien que ce ne soit pas le département ayant la plus forte densité en petite couronne, rassemble 13% de la population régionale sur 2% du territoire. Au cours des dix dernières années, la population de la Seine-Saint-Denis a augmenté de 0,5% par an. Ce taux de croissance est proche de ceux observés à Paris et dans les autres départements de petite couronne et est inférieur à celui de la Seine-et-Marne.

La Seine-Saint-Denis compte 40 communes. Comme les deux autres départements de la proche couronne (Hauts-de-Seine et Val-de-Marne), le département fait partie de l'agglomération parisienne. En 2011, onze communes de Seine-Saint-Denis sont peuplées de plus de 50 000 habitants dont deux (Montreuil et Saint-Denis) de plus de 100 000 habitants. Seulement quatre communes comptent moins de 10 000 habitants dont une seule (Coubron) moins de 5 000 habitants.

On recense 746 170 actifs âgés de 15 à 64 ans en Seine-Saint-Denis en 2011 dont 614 341 ayant un emploi. La répartition selon la catégorie socio-professionnelle (CSP) montre une sous-représentation des cadres dans le département notamment si l'on se réfère à l'Île-de-France. A noter que la répartition des emplois localisés en Seine-Saint-Denis diffère sensiblement de la répartition des actifs de ce département : la Seine-Saint-Denis offre de nombreux emplois de cadres mais ceux-ci ne sont pas occupés par des Séquano-Dionysiens.

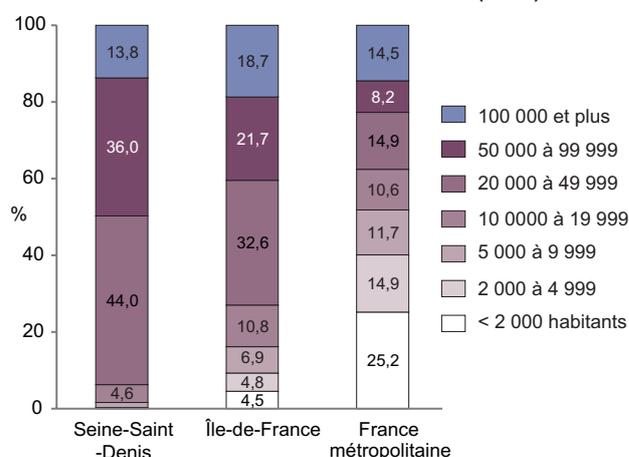
Répartition de la population de Seine-Saint-Denis selon la taille de la commune en 2011

Taille commune	Nombre	Population *	%
100 000 et plus	2	210 830	13,8
50 000 à 99 999	9	550 440	36,0
20 000 à 49 999	20	673 375	44,0
10 000 à 19 999	5	70 406	4,6
5 000 à 9 999	3	20 165	1,3
2 000 à 4 999	1	4 712	0,3
< 2 000 habitants	0	0	0,0
Total	40	1 529 928	100,0

* Population municipale

Source : Insee RP 2011 - Exploitation ORS Île-de-France

Répartition de la population selon la taille de la commune en 2011 (en %)



Source : Insee RP 2011 - Exploitation ORS Île-de-France

Evolution de la population entre 2006 et 2011 et densités de population

	Superficie (km ²)	Population 2011	Densité 2011 (hab./km ²)	Population 2006	Taux d'évolution annuel moyen 2006-2011 (%)
Paris	105	2 249 975	21 347,0	2 181 371	0,6
Hauts-de-Seine	176	1 581 628	9 006,5	1 536 100	0,6
Seine-Saint-Denis	236	1 529 928	6 477,3	1 491 970	0,5
Val-de-Marne	245	1 333 702	5 443,0	1 298 340	0,5
Seine-et-Marne	5 915	1 338 427	226,3	1 273 488	1,0
Yvelines	2 284	1 413 635	618,8	1 395 804	0,3
Essonne	1 804	1 225 191	679,0	1 198 273	0,4
Val-d'Oise	1 246	1 180 365	947,4	1 157 052	0,4
Île-de-France	12 012	11 852 851	986,7	11 532 398	0,5
France métr.	543 965	63 070 344	116,0	61 399 733	0,5

Source : Insee RP 2006 et RP 2011 - Exploitation ORS Île-de-France

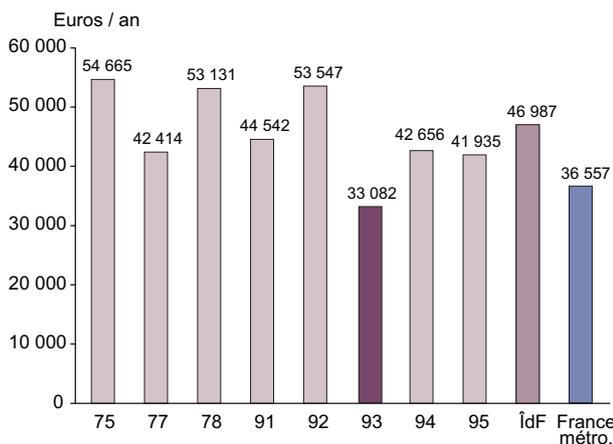
Au troisième trimestre 2014, le chômage au sens du BIT (définition voir contexte national) atteint 13,0% des actifs de Seine-Saint-Denis, contre 8,8% en Île-de-France et 9,9% en France métropolitaine. Jusqu'au début des années 90, le taux de chômage était à peu près du même niveau en Seine-Saint-Denis et en France. Mais il a ensuite fortement progressé en Seine-Saint-Denis et se situe depuis à un niveau sensiblement supérieur à la moyenne nationale.

La Seine-Saint-Denis se distingue des autres départements franciliens par son faible revenu fiscal moyen déclaré par les ménages. Ainsi, alors que ce revenu atteint 46 987 euros en Île-de-France, il n'est que de 33 082 euros en Seine-Saint-Denis.

Tous les départements franciliens sont classés parmi les quinze départements français ayant le niveau de vie médian le plus élevé de France métropolitaine, sauf la Seine-Saint-Denis, qui se situe en dernière position pour la médiane.

Les habitants de Seine-Saint-Denis sont parmi les moins aisés de France, et la concentration de populations très pauvres y est plus forte qu'ailleurs.

Revenus fiscaux moyens déclarés par les ménages en 2011



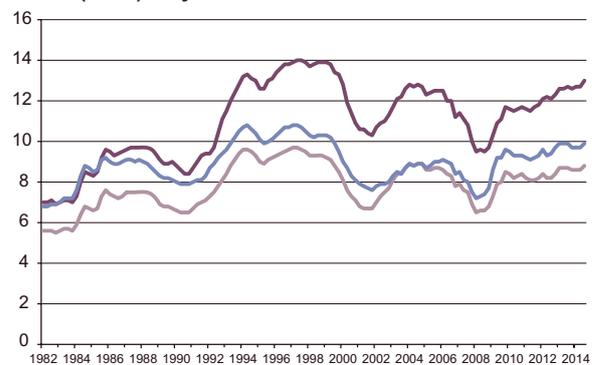
Source : Insee - DGFIP, revenus fiscaux localisés des ménages

Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle en 2011

	Seine-Saint-Denis		ÎdF	F. métro.
	Nombre	%	%	%
Ensemble	746 170	100,0	100,0	100,0
Agriculteurs, exploitants	199	0,0	0,1	1,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	33 766	4,5	4,5	5,7
Cadres et professions intermédiaires	267 735	35,9	52,3	39,8
Employés et ouvriers	424 304	56,9	41,8	51,8

Source : Insee RP 2011, exploitations complémentaires

Taux de chômage localisés de 1982 au 1er trimestre 2014 (en %) moyenne trimestrielle - données CVS*



* données corrigées des variations saisonnières

Source : Insee

La population active au sens du recensement de la population rassemble les personnes qui déclarent exercer une profession (salarisée ou non) même à temps partiel, exemples : aider un membre de la famille dans son travail (même sans rémunération), être apprenti, stagiaire rémunéré, chômeur à la recherche d'un emploi, ou étudiant ou retraité mais occupant un emploi.

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge.

Indice de Gini

L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de niveaux de vie (de revenus, de salaires...). Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les niveaux de vie (les revenus, les salaires...) seraient égaux. A l'autre extrême, il est égal à 1 dans la situation la plus inégalitaire possible, celle où tous les niveaux de vie (les revenus, les salaires...) sauf un seraient nuls. Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

Niveau de vie en 2011 (en euros)

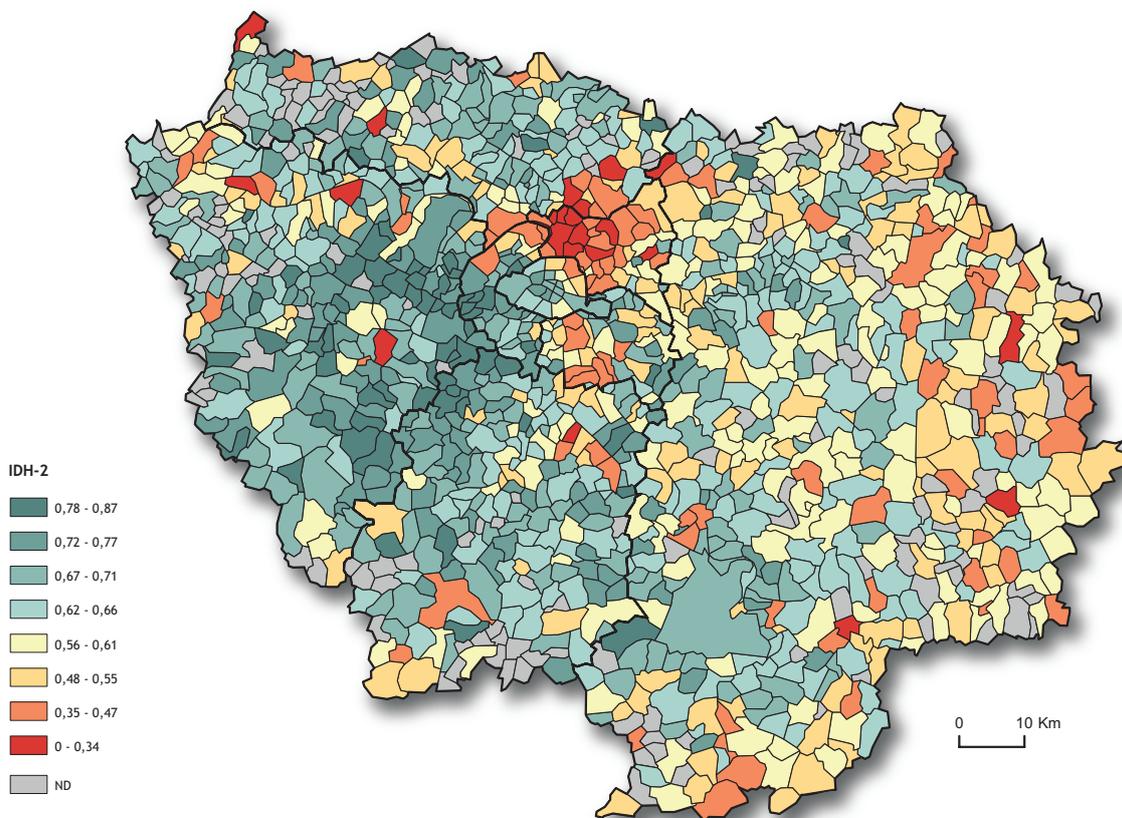
	Niveau de vie moyen	1 ^{er} décile D1	Médiane	Rang en France*	9 ^{ème} décile D9	D9/D1**	Indice de Gini des niveaux de vie
Paris	35 055	10 111	25 534	1	62 474	6,2	0,43
Hauts-de-Seine	32 056	11 463	25 348	2	55 393	4,8	0,37
Seine-Saint-Denis	19 536	8 646	16 615	95	32 521	3,8	0,30
Val-de-Marne	25 371	10 481	21 291	7	42 696	4,1	0,32
Seine-et-Marne	24 298	11 593	21 579	6	37 831	3,3	0,28
Yvelines	29 699	12 454	24 879	3	48 749	3,9	0,32
Essonne	25 536	11 564	22 541	5	40 940	3,5	0,29
Val-d'Oise	23 484	10 422	20 572	12	38 021	3,6	0,29
Île-de-France	27 566	10 593	22 152		46 432	4,4	0,35
Province	22 252	10 514	19 117		35 135	3,3	0,29

* Rang du niveau de vie médian parmi les 95 départements de France métropolitaine

** Rapport interdéciles (les déciles sont les neuf valeurs notées D1 à D9 qui partagent une distribution en dix groupes d'effectifs égaux)

Source : Insee, revenus disponibles localisés 2011 - Exploitation ORS Île-de-France

L'indicateur de développement humain (IDH-2) dans les communes d'Île-de-France en 2011



Sources : IAU Île-de-France, Insee, Inserm CépiDc, ORS Île-de-France
 Méthode de discrétisation : seuils naturels (Jenks)
 Format calculatoire de l'indice : (indice de santé + indice d'éducation + indice de niveau de vie) / 3

L'indicateur de développement humain (IDH) développé par l'Organisation des Nations Unies depuis 1990 retient trois dimensions considérées indispensables dans tout processus de développement : la capacité à bénéficier d'une vie longue et saine, la capacité d'accès aux connaissances et la capacité d'accéder à un niveau de vie décent. Ces trois indicateurs sont ensuite agrégés pour former un nombre sans unité, compris entre 0 (développement humain « nul ») et 1 (développement maximal).

Un indicateur « alternatif », l'IDH-2, reprenant les trois dimensions de l'IDH mais avec des indicateurs mieux adaptés à la situation française a été développé à la fin des années 90.

L'IAU et l'ORS Île-de-France, dans le cadre de travaux coordonnés par la Mipes, l'ont appliqué aux communes d'Île-de-France sur les données du recensement général de la population de 1999 et le mettent à jour régulièrement.

L'IDH-2 a pour ambition de mesurer non seulement la richesse mais aussi une certaine forme de « bien-être » et de développement en combinant indicateurs de revenus, de santé et d'éducation. Les résultats reflètent les disparités sociales inscrites dans le territoire tenant compte de ces trois dimensions.

Sources pour le calcul de l'IDH-2 :

Le niveau de vie est représenté par la valeur médiane des revenus fiscaux des ménages par unité de consommation (Sources : Insee, DGFIP). Disponibilité : n-3, donnée non disponible pour les communes de moins de 50 ménages

La capacité d'accès à l'éducation et aux connaissances est mesurée par le pourcentage de la population de plus de quinze ans scolarisée diplômée (Source : Insee). Disponibilité : n-3

La capacité à bénéficier d'une vie longue et saine est mesurée par l'espérance de vie à la naissance les deux sexes confondus (Sources : Inserm-CépiDc, Insee). Disponibilité : n-3. Pour augmenter la puissance statistique, l'indicateur est calculé sur un regroupement de cinq années (n-7 à n-3). Non calculé dans les communes ayant enregistré moins de 20 décès sur la période.